

DISCUSSION DELIB 3

Le Maire : «Merci Madame PESCHE. Des questions, des commentaires ? Madame DIOP d'abord, Monsieur MARIOJOULS, ensuite. »

Madame DIOP : « Bonsoir Monsieur le Maire. Donc pour cette délibération nous, nous voterons Contre parce que, Monsieur le Maire, le Trésorier Principal est un agent de la Fonction Publique, donc cette personne a déjà un salaire. Il perçoit son salaire comme tous les fonctionnaires. Donc pourquoi la commune doit-elle lui verser encore pour des conseils si ces tâches lui incombent, c'est dans son profil de poste et en plus j'ai vu que depuis 2006 les versements de la commune de Mantes par rapport à ce Monsieur augmentent d'environ 1 000 € par an, donc j'aimerais bien être à sa place moi. »

Le Maire : « Merci Madame DIOP. Monsieur MARIOJOULS, pardonnez-moi. »

Monsieur MARIOJOULS : « Oui, Monsieur le Maire, écoutez, je sais que cette question n'intéresse personne, je vais renouveler mon discours sur la confusion entre le Trésorier d'une part, et puis l'ordonnateur que vous êtes d'autre part. Je ne comprends pas que quelqu'un qui est en charge, qui est en mission, qui a pour fonction de contrôler les fonds publics, soit en même temps rémunéré par le politique. Je ne comprends pas. C'est quelque chose qui me dépasse, ça me semble aller à l'encontre des principes républicains les plus simples même si on m'a expliqué que c'était une décision, une tradition plutôt, qui était née au moment de la révolution, moi il me semble qu'il y a quelque chose, là, qui est choquant. Alors, j'espère que notre nouveau Trésorier Principal, Monsieur Georges CASU, aura l'élégance, si ce n'est l'honneur, de refuser ces indemnités et de ne pas les prendre. Ca, c'est un premier argument donc je le redis puis je continuerai à le redire jusqu'à ce que vous me convainchiez parce que pour l'instant je ne suis toujours pas convaincu du bien-fondé de cette pratique mais ça me travaille aussi, je cherche, je continue à chercher de temps en temps et là j'ai découvert quelque chose. Figurez-vous que ces indemnités, évidemment tous les trésoriers ne les perçoivent pas, perçoivent que ceux qui sont en charge des collectivités locales, n'est ce pas, et quand, dit autrement il y a deux catégories de trésorier. Il y a ceux qui s'occupent des collectivités territoriales et il y a les autres. Tous, ils perçoivent une prime. Alors ce qui est intéressant de savoir c'est que ceux qui reçoivent une indemnité de conseil, on leur enlève 70 % de cette prime par rapport à ceux qui ne perçoivent d'indemnité de conseil. Dit autrement, les collectivités locales participent à la rémunération des fonctionnaires alors que c'est à la charge de l'Etat de financer, de payer ces fonctionnaires. Donc, là il y a encore un deuxième scandale que je viens de découvrir qui est complètement extravagant, c'est-à-dire que les comptables qui perçoivent des indemnités de conseil, lors qu'ils reçoivent des primes, on leur enlève 70 %, considérant qu'elles sont compensées par les indemnités de conseil. Moi, je trouve ça fabuleux, dans quel monde sommes-nous vraiment ? Donc, c'est non. »

Le Maire : « Merci Monsieur MARIOJOULS. Bien pour ce qui concerne l'augmentation, Madame DIOP, étant donné que c'est proportionnel au budget et que nos budgets augmentent, notamment dans leur partie d'investissement, puisque je vous rappelle que dans la partie fonctionnement, nous les maintenons et bien évidemment l'indemnité qui est proportionnelle au budget progresse avec. Voilà ce que je voulais vous dire et, au-delà de la tradition et des conseils qui sont apportés, je veux en tout cas, et indépendamment du vote

que les uns et les autres vous allez formuler, souhaiter la bienvenue à Monsieur CASU qui est chez nous depuis le 23 janvier dernier, enfin chez nous, à Mantes-la-Jolie, bien évidemment. Alors y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »